



NOVEMBRE 2018



Le Flamboyant

Spécial Elections



LE 6 DECEMBRE , VOTONS CGT !

Le gouvernement a déclaré la guerre au monde du travail et au modèle social français. Les salariés du secteur privé sont confrontés à de graves difficultés suite à

la réforme du code du travail qui a fait voler en éclat les garanties obtenues par des années de lutte. Salaires, temps et conditions de travail, plans sociaux et licenciements, tout sera soumis à la seule vindicte du patronat et des actionnaires au nom de la course effrénée au profit.

La Fonction publique suit la même logique destructrice. Les orientations de CAP 2022 augurent l'abandon de pans entiers des missions de services publics, la suppression de centaines de milliers d'emplois et la disparition des statuts. La DGFIP sera de toute évidence le principal pourvoyeur d'économies avec plus de 20 000 suppressions annoncées.

Le démantèlement de notre administration, qui se prépare en missouk à Bercy, frappera particulièrement les agents et la population réunionnaise en grande difficulté.

Nous devons tous ensemble entrer en résistance contre la précarisation généralisée du salariat, notamment dans la fonction publique.

Les élections professionnelles du 6 décembre 2018 représentent pour chacun l'occasion d'exprimer sa colère : le vote CGT est primordial !

Dans un contexte d'attaques et d'orientations politiques contre les agents public et notamment à la DGFIP, ce vote a un enjeu considérable en terme de représentativité tant au niveau national qu'au niveau local.

Une représentativité forte de la CGT – Finances Publiques sera déterminante pour la construction du rapport de force dans nos instances nationales mais



aussi pour la défense des intérêts individuels et collectifs dans nos instances locales.

Voter CGT Finances Publiques, c'est choisir de revendiquer :

- les réformes ne doivent pas être synonyme de suppression d'emploi et de nos missions
- les réformes doivent être un levier à un renforcement de la qualité et à une professionnalisation de nos missions au service de chacun de nos concitoyens.

Voter CGT Finances Publiques, c'est choisir de rappeler notre opposition sans faille à l'ensemble des mesures de régressions sociales et de réaffirmer collectivement que d'autres choix sont possibles.

Voter CGT Finances Publiques, c'est choisir des candidats représentatifs de toute la DGFIP, de toutes nos missions, de tous les agents.

Bien fraternellement,

La secrétaire départementale de la CGTR-Finances publiques,

Stéphanie CADET



La CGT : Le Syndicat Historique

Le syndicalisme fait partie du patrimoine vivant de l'humanité et de la démocratie. L'histoire plus que séculaire de la CGT s'inscrit dans cet ensemble. Née de la volonté des salariés de s'organiser collectivement et durablement pour défendre leurs intérêts face à l'oppression et à l'exploitation, pour conquérir des droits et les faire valoir, pour imaginer un monde plus juste et proposer des voies pour y parvenir, sont le cœur de son action syndicale.



Du 22 au 28 septembre 1895, des militants représentant des Bourses du Travail, des syndicats fédérés ou indépendants se réunissent en congrès à Limoges.

Ce sera le congrès constitutif de la Confédération Générale du Travail (CGT), première confédération syndicale créée en France. Bâtie selon deux dimensions professionnelles et géographiques, la CGT s'est forgée

et constituée au fil de l'histoire autour d'une conception de solidarité entre les salariés qui combine l'ancrage à l'entreprise et à son environnement territorial.

En 1900, le journal la Voix du peuple, organe de la CGT est fondé.

En 1906, la Charte d'Amiens adoptée en congrès, donne à la CGT quelques-uns de ses traits spécifiques : la lutte des classes, la lutte quotidienne pour

des améliorations immédiates, ainsi que son indépendance vis-à-vis des organisations politiques.

En 1912, la CGT est la seule confédération syndicale existante en France, elle compte 700 000 adhérents sur un total de 7 millions de salariés.

Le 7 juin 1936 sont signés les accords Matignon entre la CGT et le patronat (CGPF). Les 11 et 12 juin

sont votées les lois sociales sur les conventions collectives, l'institution de délégués d'atelier, le relèvement des salaires, l'instauration de quinze jours de congés payés et la semaine légale de 40 heures.

En 1937 : La CGT compte 4 millions d'adhérents.

En août 1940, la CGT est dissoute par le gouvernement de Vichy. De nombreux militants et dirigeants de la CGT sont arrêtés. Ceux qui ne sont pas arrêtés, ni mobilisés, entreront dans la clandestinité.

En 1945, La CGT reconstruite participe à la constitution du Conseil National de la Résistance (CNR).

Début des nationalisations, création des comités d'entreprise et mise en place de la Sécurité sociale.

Aujourd'hui, après plus de 120 ans d'existence, la CGT est présente dans tous les secteurs d'activité et reste la première organisation syndicale dans la Fonction publique.

A la Réunion, un syndicalisme forgé par la CGT puis la CGTR

Le 19ème siècle, caractérisé en France par la révolution industrielle et qui a vu la naissance de la CGT en 1895, n'a rien à voir avec la situation à La Réunion.

L'esclavage a été aboli en 1848, remplacé par l'engagisme.

Il y a bien à La Réunion une main d'oeuvre mais à la différence de la France il s'agit d'une main d'oeuvre servile ou quasi servile, liée pour l'essentiel à l'industrie sucrière : ouvriers d'usine, ouvriers agricoles. Difficile dans ces conditions d'envisager une quelconque activité syndicale. Le creusement du port et la construction du chemin de fer vont changer la donne. Dès lors se cons-

titue un rassemblement de salariés qui se découvrent une communauté d'intérêts à défendre face à un patron.

Ainsi en 1902 les personnels du chemin de fer et du port vont créer le premier syndicat réunionnais, le "Syndicat professionnel des travailleurs du chemin de fer et du port de La Réunion".

Ce syndicat de 1902 conduira plus tard à la naissance de la Fédération réunionnaise des travailleurs (FRT) en 1936, puis à "L'Union départementale réunionnaise CGT" en 1938, sous l'impulsion de Léon De Lepervanche, alors que La Réunion est encore une colonie.

Les 1er, 2 et 3 juin 1968, réunie en congrès à la Plaine des palmistes, l'Union départementale réunionnaise CGT devient une confédération indépendante, la CGTR, en total accord avec la CGT et avec le maintien d'un lien de coopération très fort entre les deux confédérations.

A sa création en 1968 la CGTR a déjà une histoire, celle du syndicalisme réunionnais.

Aujourd'hui la CGTR incarne le militantisme syndical dans tous les secteurs d'activité, et démontre sa capacité de forte mobilisation dans tous les combats pour la défense des droits des salariés.



Les Nouveautés du Scrutin

LE VOTE ELECTRONIQUE

Le vote électronique est élargi pour ce scrutin au ministère des Finances.

A l'isolement républicain assurant la garantie de la confidentialité, on préfère le vote direct à l'écran. Alors que la grande majorité de nos collègues travaille en open space, où est la discrétion requise ?

La CGT a toujours affirmé son opposition au vote électronique pour des raisons de confidentialité et d'accès au vote. La CGT conteste la primauté exclusive de ce mode de scrutin sur les autres modalités de vote et surtout souligne la difficulté à conjuguer la sécurité du vote avec la complexité de la procédure.

La CGT veillera à mobiliser les agents pour ne pas

connaître de baisse de la participation liée à ce nouveau mode de scrutin comme ce fut le cas dans l'Education nationale,



LA PROPORTIONNALITE DE LA REPRESENTATION FEMME/HOMME

Une des nouveautés de ces élections 2018 réside dans l'application du décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des CT et des CAP.

Le décret impose aux organisations syndicales de présenter des listes de candidats comprenant un nombre de femmes et d'hommes correspondant aux parts respectives de femmes et d'hommes au sein de l'instance concernée.

Le Dialogue Social en berne à la DGFIP

Les élections professionnelles dans la Fonction publique permettent aux personnels de désigner leurs représentants dans les CAP, les CT, et déterminent le nombre de sièges alloués aux organisations syndicales dans les CHSCT et CDAS. La CGT est profondément attachée à ces organismes consultatifs, qui constituent un des piliers du statut général et également un outil essentiel pour la vie des agents, pour leur carrière et pour une gestion transparente et démocratique. Aujourd'hui la volonté du gouvernement est de réduire, pour ne pas dire casser, les

outils du dialogue social et les moyens des représentants des personnels.

La fusion annoncée des CTL et CHSCT va faire passer à la trappe les sujets liés à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail.



Les compétences des CAP sont remises en cause pour les mutations, les

recours d'évaluation. Les moyens des élus pour préparer les CAP font l'objet de restrictions préjudiciables à la qualité de la défense des dossiers, donc préjudiciables aux agents. Le nombre d'élus sera réduit à partir des prochaines élections fin 2018. La CGT combat et combattrait sans relâche cette dégradation du dialogue social afin de renforcer les prérogatives des organismes consultatifs et d'en faire de véritables instances de négociation et de décision, et non pas des chambres d'enregistrement des décisions de l'administration.

Du 29 novembre au 6 décembre le vote CGT s'impose.

Elections de 2014 La CGT première organisation syndicale

ÉLECTIONS DE 2014 : LA CGT PREMIERE ORGANISATION SYNDICALE DANS LA FONCTION PUBLIQUE !

CGT	CFDT	FO	UNSA	FSU	Solidaires	CFTC	CGC	Autres
23,33%	19,24%	19%	10,20%	8%	6,7%	2,9%	2,7%	7,5%

Vos Représentants siègent dans les organismes locaux suivants:

Les Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL).

Les représentants sont élus par l'ensemble des agents. Ils participent à la défense des intérêts individuels des agents, en particulier sur les mutations, les recours de notation et les listes d'aptitudes.

La CAP n'est pas une instance de décision mais constitue une instance qui émet des avis. C'est une garantie collective, conquête de la libération (dans le cadre du statut de la fonction publique) mais qui a tendance si on n'y prête pas attention à être remise en cause par le comportement de l'administration qui voudrait la transformer en une simple chambre d'enregistrement.

Les Comités techniques Locaux (CTL).

Le CTL est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux règles statutaires, aux méthodes de travail, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à la formation, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations.

En lien avec le CHSCT, les représentants du personnel doivent être consultés en amont de tout projet portant sur la réorganisation des services (avec ou sans projet immobilier) ayant un impact sur les conditions d'exercice des missions et des moyens budgétaires.)

Le Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHS-CT)

Le CHSCT de la Réunion est interdirectionnel et s'é-



conditions de vie au travail des agents.

Les représentants en CT « ministériel » ou « local » sont nommés par élection directe. Du résultat de ce scrutin, suivra toute la représentativité des organisations syndicales dans les instances comme les CHSCT, les CNAS et les CDAS. La CGT a pleinement sa place dans cette instance permettant ainsi de porter son opposition à toute forme de régression à l'exercice des missions au sein de la DGFIP (suppression des emplois, suppression

tend au Service des Finances Publiques, des Douanes et de l'INSEE.

Les représentants sont désignés par les organisations syndicales en fonction de leur représentativité issus des élections professionnelles.

Il veille au respect de la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité, de prévention médicale et de conditions de travail en agissant en prévision des risques. Il propose des mesures visant à améliorer l'hygiène et la sécurité ainsi que la formation des

agents.

Le CHS-CT dispose de moyens financiers propres pour financer ses actions. La CGT s'opposera fermement à toute tentative de suppression des CHSCT, qui constituerait un recul sans précédent pour la prise en compte de la santé au travail.

Le Conseil Départemental de l'Action Sociale (CDAS)

Le CDAS est une structure de la Fonction Publique d'Etat qui traite de l'activité sociale au niveau départementale.

Les représentants sont désignés par les organisations syndicales en fonction de leur représentativité résultant des élections.

Le CDAS se réunit au minimum 3 fois par an. Il répartit les crédits entre les différentes actions qu'il propose de retenir au titre des manifestations de solidarité et du budget d'initiative locale. Le CDAS réfléchit à améliorer les prestations sociales telles que les vacances et sorties, les loisirs ou l'arbre de Noël.

Avec le désengagement de l'Etat employeur et la réduction des budgets, le rôle des représentants CGT est de plus en plus important.